

Editorial

Dans sa déclaration de politique générale du 3 juillet, qui a été jugée un peu longue, devant le Parlement, le Premier ministre a consacré un temps relativement court à l'école.

Après avoir déclaré : "C'est l'école qui fait naître parmi les jeunes générations un profond sentiment d'attachement à nos valeurs fondamentales, à la laïcité, au civisme, au respect des autres. C'est l'école qui permet la promotion sociale, la construction et l'affirmation d'une citoyenneté libre fondée sur les droits et les devoirs", il a constaté que " Notre système éducatif ne produit ses effets que pour 80% des jeunes et n'est pas adapté pour les 20% restants. L'échec scolaire est encore massif, les inégalités sociales et territoriales minent le contrat entre la nation et son école".

Je ne "chipoterai" pas sur ces pourcentages, malheureusement optimistes, mais je doute fort que les remèdes qu'il propose puissent être efficaces. Il s'agit, a-t-il dit, de créer 60 000 postes sur l'ensemble du quinquennat, de redéfinir dans l'intérêt des enfants les rythmes scolaires, de favoriser la diversité des parcours et les innovations pédagogiques et de donner un nouvel élan à l'éducation prioritaire.

Il s'agit là de vieilles recettes qui ont déjà fait l'objet de larges concertations, comme celle qu'il a annoncée, sans produire de résultats positifs.

Il s'est bien gardé d'évoquer les véritables remèdes qui sont l'abandon de théories pédagogiques absurdes, le retour à l'enseignement des connaissances de base et le rétablissement d'une sélection fondée sur le mérite, fondement du succès de l'école républicaine et de l'école de toujours.

Il n'a pas non plus évoqué, ce n'est pas une surprise, la liberté pour les parents de choisir librement l'école de leurs enfants, qui est pourtant une condition essentielle de la qualité de l'enseignement; cette liberté est pourtant incluse dans la construction de l'Europe, dont il se réclame par ailleurs.

A cet égard, les annonces faites par M. Vincent Peillon, son ministre de l'éducation nationale, n'incitent pas à l'optimisme. Il a déjà dit son intention de "rétablir la carte scolaire" et ne s'est pas exprimé directement sur la part qui pourrait être attribuée à l'enseignement sous contrat dans les postes qu'il va créer à la prochaine rentrée.

La réponse que vous avez faite, ou que vous pouvez encore faire, à l'appel que nous vous avons adressé récemment, nous donnera en tout cas les moyens de poursuivre et d'amplifier notre combat pour la liberté d'enseignement. Soyez-en remerciés.

Recteur Armel Pécheul

Où en est l'école libre ?

Dans le numéro 1800 de l'hebdomadaire Famille chrétienne, Clotilde Hamon fait le point sur la situation de l'école libre, tant pour la participation des communes aux frais de scolarité des élèves du primaire inscrits dans une école privée hors de leur commune de résidence, que pour les créations de postes annoncées par le ministre.

La loi Carle, du nom du sénateur qui en a la paternité, prévoit que les communes versent le forfait scolaire aux écoles privées sous contrat situées hors de leur territoire pour les enfants résidants sur leur territoire, si une des conditions suivantes est satisfaite :

- Il n'y a pas d'école dans la commune de résidence, ou pas de place dans l'école
- Les obligations professionnelles des parents ne leur permettent pas d'assurer autrement les conduites.
- Raisons médicales
- Regroupement des cadets avec les aînés d'une fratrie.

Cette loi n'accorde donc la liberté de choix qu'à ceux qui n'ont pas le choix ! Antérieurement, le forfait communal pouvait bénéficier à tous, grâce à un amendement de Michel Charasse, que l'on ne peut pourtant pas taxer de cléricalisme, mais dont le pouvoir exécutif ne parvenait pas à obtenir l'application par de nombreuses communes.

Le Comité national d'Action Laïque, fort d'une lettre allant dans ce sens que lui avait adressée François Hollande pendant la campagne présidentielle, réclame à hauts cris de la nouvelle majorité la suppression

de la loi Carle, en amplifiant à plaisir les abus auxquels son application peut donner lieu, abus qui seraient remplacés par d'autres, comme le montre l'exemple de la carte scolaire.

Vincent Peillon a pour sa part déclaré : "Je vois mal l'exécutif abroger une loi qui a été élaborée en concertation avec tous les auteurs concernés et adoptée par les deux assemblées."

Que vaut ce pronostic, alors que dans notre régime politique, comme dans tous les régimes démocratiques, c'est au pouvoir législatif, et non à l'exécutif, qu'il revient d'adopter et d'abroger les lois ?

Soixante-dix postes d'enseignants vont être créés pour le primaire dans les écoles privées sous contrat, a annoncé, le 5 juillet, lors d'une conférence de presse, Eric de Labarre, Secrétaire général de l'enseignement catholique, après s'être entretenu à plusieurs reprises avec Vincent Peillon. Ces 70 postes ajoutés aux 1000 prévus dans l'enseignement primaire public, représentent 6,5 % de l'ensemble.

Si les créations de postes étaient proportionnelles au nombre d'élèves du public et du privé sous contrat, ce dernier devrait bénéficier de 211 postes soit près de trois fois plus que ce que le ministère veut bien lui accorder ou lui reconnaître, puisque, a déclaré Eric de Labarre : «Une partie de ces 70 postes sera créée dans la loi de finance rectificative et une partie existe déjà dans la loi de finance».

Philippe Gorre

Où va l'école libre ?

Les quelques informations disponibles, que nous venons de rappeler et qui ne brillent pas par leur précision, font apparaître une école libre réduite à la portion congrue.

Quelles intentions se dissimulent derrière ce régime et quels sont les moyens dont dispose l'enseignement catholique pour y survivre ?

Au chapitre des intentions, nous pouvons écarter, sans hésitation, celle de réussir ce en quoi François Mitterrand a échoué, la réalisation d'un grand service public laïc unifié.

D'abord, un tel projet n'était pas dans le programme du candidat Hollande, qui ne peut se sentir engagé par des promesses qu'il n'a pas faites.

Ensuite, la France ne dispose plus aujourd'hui des moyens financiers ni de la pleine souveraineté nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Enfin, l'autorité de François Hollande ne survivrait pas politiquement à un échec, très probable, alors que celle de François Mitterrand a été renforcée par l'échec du projet Savary, qui lui a permis de se débarrasser de quelques vieilles barbes socialistes.

Reste l'hostilité envers tout enseignement privé, libre et surtout catholique, du CNAL et, au Parlement, du Front de gauche et d'une partie des Verts – une partie, parce qu'ils ne sont pas plus d'accord entre eux sur ce sujet que sur tous les autres.

Cette hostilité, ce sectarisme, ont quelque chose de viscéral, y compris chez des éducateurs dévoués et respectueux des personnes. Pour eux, Vincent Peillon doit, au pied de la lettre, respecter le programme esquissé par le titre de l'ouvrage qu'il a publié en 2008 aux Editions du Seuil : *La Révolution française n'est pas terminée*.

Cependant, ce dernier, qui a publié également, en 2010, chez le même éditeur, *Une religion pour la République*, sait très bien que le combat mené par Ferdinand Buisson, principal collaborateur de Jules Ferry et personnage central de son ouvrage, contre l'école catholique et monarchiste, s'est terminé depuis longtemps, par le ralliement de l'Eglise à la République.

Son problème n'est pas de faire face à l'école catholique. C'est ainsi que Fernand Girard, Délégué général de l'enseignement catholique, a déclaré (L'Express du 15 mars) : "Finalement, pour nous, mieux vaut un socialiste humaniste qu'un UMP ultralibéral".

Le problème auquel est confronté aujourd'hui le ministère n'est donc pas celui de l'enseignement libre, mais bien celui de l'Islam, de plus en plus présent et prégnant dans l'école publique. Son refus de la distinction entre Dieu et César, son antisionisme, aux expressions quelquefois proches de l'antisémitisme, posent des problèmes insolubles, ou, en tout cas, irrésolus à ce jour, à l'école publique qui n'a jamais pris autant de ménagements avec ses élèves catholiques qu'avec ses élèves musulmans.

Il devient alors tentant de faire appel à l'école catholique, comme force supplétive, pour répondre à la demande de respect de leurs croyances par des parents musulmans, en matière vestimentaire ou sur des questions au programme, comme la théorie du genre.

L'enseignement catholique répondra-t-il positivement à cet appel, s'il lui est adressé ?

Plusieurs raisons incitent à le croire :

C'est déjà le cas, des évêques n'hésitant pas à citer en exemple des écoles catholiques dont 80 % des élèves – et quelquefois plus – sont musulmans.

Cela correspond à une conception irénique, très répandue dans l'épiscopat français, avec, quelquefois, l'espoir timidement exprimé, quand il s'agit de l'islam que les chrétiens des pays régis par la Charia seront payés de retour.

Une telle coopération permettrait de maintenir en activité des écoles condamnées autrement à fermer, en raison de leur localisation.

Cette dernière préoccupation est parfaitement légitime tant qu'elle ne passe pas avant la principale qui reste, n'est-ce pas, la transmission de la foi.

Dyslexie, dyscalculie, Dysorthographe

Elisabeth Nuyts vient de publier une nouvelle édition, remaniée et considérablement amplifiée, de cet ouvrage sous-titré *Troubles de la mémoire, Prévention et remèdes*, consacré aux apprentissages de base et particulièrement à ceux de l'écriture et de la grammaire.

L'ouvrage est en vente chez l'auteur :

Téléphone et télécopie, 04 67 10 98 11

Courriel, joseph.vaille@wanadoo.fr

Site Internet

www.enseignementliberte.org

Sommaire

Editorial	1
Où en est l'école libre ?	2
Où va l'école libre ?	3
Dyslexie	3

La Lettre d'Enseignement et Liberté - 141, rue de Rennes - 75006 Paris - Tél. : 01 45 49 05 95
Abonnement un an 8 € - Le numéro 3 € - Directeur-Rédacteur de la Publication : Armel Pécheul
Imprimé en France

Trimestriel - N° commission paritaire : 0209 G84307 - Paris - Dépôt légal : mars 2012 - N° 824